



## FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Photo: Jordi Fernandez

### Sommaire de la recommandation

Dans le cadre de l'Accord de Paris, le Canada et d'autres pays développés ont conjointement pris l'engagement de poursuivre leurs efforts de mobilisation de fonds pour la lutte contre les changements climatiques et ils se sont fixé comme objectif commun un montant minimal de 100 milliards de dollars US annuellement pour soutenir les pays en voie de développement à cet égard et en ce qui concerne les projets de développement à faibles émissions de carbone. Le gouvernement fédéral a annoncé en novembre 2015 qu'à compter de 2020, il allait hausser à 800 millions de dollars CA par an la contribution du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques. Bien que cette initiative soit fort louable, ce montant de financement est bien en deçà de la juste part du Canada à ce chapitre. Afin de soutenir les efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les pays en développement, la Coalition du budget vert (CBV) recommande que le Canada hausse sa contribution au financement international de la lutte contre les changements climatiques, qu'il garantisse du financement au-delà de 2020 et qu'il précise la façon dont il compte mobiliser les fonds pour fournir sa juste part à cet égard. La CBV recommande de recueillir ce financement par le truchement d'une taxe sur les carburants de soute utilisés pour l'aviation et / ou le transport maritime internationaux.

### Investissement requis et sources de revenus proposées

Au moins 2 milliards de dollars CA au cours des deux prochaines années devraient être ajoutés aux 800 millions de dollars déjà promis par le gouvernement fédéral pour 2020 et qui permettront de mobiliser des investissements supplémentaires du secteur privé. De 2021 à 2025, la contribution publique annuelle du Canada devrait s'élever entre 2,8 milliards de dollars CA et 3,7 milliards de dollars CA (selon un ratio approprié



## Harmonisation des recommandations de la CBV avec les priorités politiques



### Financement international de la lutte contre les changements climatiques

Réduction des émissions de GES

Résilience face au climat

Réconciliation avec les nations autochtones

Satisfaction des attentes du public

Des eaux saines

Emplois pour la classe moyenne

Amélioration de la santé et du bien-être

Protection de la nature et de la faune sauvage

Croissance propre et innovation

Croissance économique pour les collectivités rurales et éloignées

de financement du secteur privé et le taux de change entre le Canada et les États-Unis). Ce financement peut être amassé en totalité ou en partie en collaborant avec des partenaires internationaux dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux visant à appliquer une taxe sur les carburants de soute utilisés pour l'aviation et / ou le transport maritime internationaux. La taxe devrait être au moins aussi élevée que le prix du carbone établi à l'échelle pancanadienne et suivre les hausses que ce prix subira jusqu'en 2022 et au-delà.

## Contexte et justification

Le financement international de la lutte aux changements climatiques constitue un élément essentiel de tous les accords et négociations à l'échelle internationale qui concernent le climat. Les pays développés ont reconnu qu'ils sont en grande partie responsables des changements climatiques et qu'ils sont davantage en mesure de s'y attaquer. Ainsi, le Canada et d'autres pays développés ont convenu de fournir du financement aux pays en voie de développement pour lutter contre les effets auxquels ils sont déjà confrontés et les aider dans les projets de développement à faibles émissions de carbone. Cet engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris consiste à mobiliser au moins 100 milliards de dollars US par an en financement de 2020 à 2025<sup>26</sup>.

### 1. Niveau d'engagement

Le ratio actuel de contribution du Canada est inférieur à celui établi par le gouvernement fédéral précédent, qui l'avait fixé à 1,2 milliard sur les 30 milliards<sup>27</sup> nécessaires au financement accéléré accordé aux pays en développement de 2010 à 2012 pour soutenir leurs efforts d'atténuation des effets du changement climatique. Selon le Globe and Mail, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a fait mention de la part annuelle du Canada totalisant 4 milliards de dollars lorsqu'il a annoncé en novembre 2015 que son gouvernement allait consentir 2,65 milliards de dollars pour le financement de la lutte aux changements climatiques<sup>28</sup>.

Un montant cible de 4 milliards de dollars par an ou une juste part équivalant à 3-4 % consentie à compter de 2020 obligerait le Canada à hausser de façon significative la mobilisation de fonds provenant de sources publiques et privées. Un rapport de l'OCDE estime que chaque dollar de financement public alloué à la lutte au changement climatique permet de mobiliser 0,38 dollar additionnel en investissement du secteur privé<sup>29</sup>. Si l'on tient compte de la contribution moindre du Canada comparativement au ratio du financement consenti par le gouvernement précédent, soit le manque à gagner de la juste part totale du Canada, ainsi que du taux de mobilisation de fonds du secteur privé, les 800 millions de dollars consacrés annuellement au financement international de la lutte contre le changement climatique sont insuffisants pour mobiliser assez de financement du secteur privé et atteindre la juste part du Canada.

<sup>26</sup> Accord de Paris. Article 54. Sur internet : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

<sup>27</sup> Environnement Canada. «Le ministre Kent annonce un financement international pour des initiatives axées sur le climat». Communiqué de presse, 5 décembre 2011. Sur internet : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=714D9AAE-1&news=B37E3BE6-5D04-4566-B674-677A20213456>

<sup>28</sup> Clark, C. (2015). «Canada commits \$2.65-billion to climate-change funding.» Le Globe and Mail. Sur internet [en anglais seulement] : <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/canada-commits-265-billion-to-climate-change-funding/article27507453/>

<sup>29</sup> OCDE et la Climate Policy Initiative (2015). «Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars».

Année	Contribution annoncée par le gouvernement fédéral	Part estimée de fonds publics (complétée par le financement privé*)
2016	300 M\$ CA	
2017	400 M\$ CA	
2018	500 M\$ CA	
2019	650 M\$ CA	
2020	800 M\$ CA	2,8 G\$ CA — 3,7 G\$ CA
2021-2025	\$0	2,8 G\$ CA – 3,7 G\$ CA/an

\* Dépendra du pourcentage de juste part choisi par le gouvernement du Canada, du facteur d'accroissement de fonds du secteur privé et des taux de change entre le Canada et les États-Unis.

## 2. Principes pour le financement climatique

Le Canada doit tenir compte d'importants principes en ce qui concerne le financement de la lutte aux changements climatiques pour qu'il soit optimalement efficace et qu'il nous permette de respecter nos engagements. Ce financement doit donc être :

- nouveau et additionnel : piger dans les fonds du développement international pour financer la lutte contre le changement climatique n'est pas d'une grande utilité pour les pays en voie de développement.
- réparti également entre les mesures d'atténuation et d'adaptation : beaucoup de pays pauvres ont particulièrement besoin d'aide en ce qui concerne l'adaptation, étant donné leur niveau de développement et les effets auxquels ils sont confrontés. Jusqu'à présent, les programmes ciblés financés à même le fonds de 2,65 milliards de dollars ont été essentiellement axés sur l'atténuation.
- accordé sous forme de subvention plutôt que de prêt : octroyer davantage de fonds qui doivent être remboursés rend les pays endettés encore plus vulnérables financièrement.
- prévisible : il est fort louable que le gouvernement du Canada ait annoncé bien à l'avance ses contributions des cinq prochaines années. À l'avenir, l'affectation à cette fin d'une partie des recettes générée par la tarification du carbone permettrait à la communauté internationale de connaître les sommes qu'elle peut s'attendre à recevoir du Canada à partir de 2020 et pour les années subséquentes.

## 3. Sources potentielles de revenus pour le financement international de la lutte au changement climatique

Plutôt que de dépendre continuellement des budgets fédéraux pour atteindre la juste part du Canada dans le financement international de la lutte contre le changement climatique, le gouvernement fédéral devrait envisager de mettre en place des formes de financement qualifiées de « novatrices ». Il s'agit de nouveaux mécanismes qui prennent souvent la forme d'outils fiscaux et qui permettent de créer une source de financement prévisible, soit à l'échelle nationale ou grâce à des accords internationaux<sup>30</sup>.

30 Consultez le Réseau action climat Canada pour obtenir des exemples (2015). « CAN Position: New, Innovative Sources of Climate Finance ». Sur internet : <http://www.climate-network.org/publication/can-position-new-innovative-sources-climate-finance-may-2015>



Photo: Cara Fuller



Photo: Jushua Earl

Selon le Fonds monétaire international, une option prometteuse qui s'offre à des partenaires internationaux — y compris le Canada — consiste à appliquer une taxe sur les carburants de soute utilisés pour l'aviation et le transport maritime internationaux<sup>31</sup>. Les émissions générées par les carburants de soute utilisés pour le transport international constituent une source importante et croissante d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale, et le problème que posent ces émissions n'a pas été abordé dans l'Accord de Paris ni dans le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique. En outre, ces combustibles ne sont soumis à aucune taxe d'accise contrairement aux combustibles utilisés pour usage domestique. Une taxe mondiale de 25 \$/tonne appliquée aux émissions générées par le transport aérien et maritime internationaux permettrait de générer environ 38 milliards de dollars annuellement<sup>32</sup>, ce qui représente une part importante de l'engagement de 100 milliards de dollars accordés annuellement au financement de la lutte au changement climatique. L'application d'une taxe sur le carbone équivalente ou même plus élevée que le prix du carbone fixé à l'échelle pancanadienne est fortement justifiée. Le fait d'augmenter le taux de la taxe avec le temps pour qu'elle atteigne 50 \$/tonne en 2022, voire davantage par la suite, permettrait d'engendrer la majorité, voire la totalité, des recettes nécessaires pour respecter l'engagement pris par le Canada dans l'Accord de Paris en ce qui concerne le financement international du climat.

Ainsi, le Canada devrait collaborer avec des partenaires internationaux afin d'appliquer une telle taxe sur ce type de combustible et consacrer la totalité des recettes aux engagements du Canada pris dans l'Accord de Paris en matière de financement de la lutte au changement climatique. Une façon judicieuse de commencer serait de conclure un accord bilatéral avec l'Union européenne visant à appliquer une taxe sur les combustibles utilisés pour les vols reliant le Canada et les pays de l'UE.

Dale Marshall  
Gestionnaire de programme national  
Défense environnementale  
dmarshall@environmentaldefence.ca

31 FARID, Mai et coll. (2016). «After Paris: Fiscal, Macroeconomic, and Financial Implications of Climate Change.» Sur internet : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2016/sdn1601.pdf>

32 Fonds monétaire international (2011). «Market-Based Instruments for International Aviation and Shipping as a Source of Climate Finance.» Sur internet : <https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/110411a.pdf>

# RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE DURABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

## Réforme des subventions aux combustibles fossiles

Les changements annoncés dans le budget de 2017 en ce qui concerne la réforme des subventions accordées aux combustibles fossiles constituent un pas dans la bonne direction. La Coalition du budget vert (CBV) appelle le gouvernement du Canada à :

- divulguer les coûts de toutes les dépenses fédérales directes et la valeur des mesures de taxation appliquées à l'exploration, au développement et à la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel, et à fournir cette information au Bureau du directeur parlementaire du budget.
- entreprendre des travaux avec des pays partenaires afin de définir ce qui constitue des subventions aux combustibles fossiles « efficaces ».
- procéder, grâce à un comité d'examen par des pairs bénévoles, à l'analyse des subventions accordées aux combustibles fossiles au Canada en collaboration avec les partenaires du Canada membres du G20 qui ont déjà entrepris ce processus.

Nous remarquons que le traitement préférentiel accordé à une exploration infructueuse demeure inchangé, et que le traitement préférentiel pour les dépenses d'exploration et de développement pour le pétrole et le gaz accordé généralement au moyen d'actions accréditatives est encore disponible. La CBV recommande en outre que le gouvernement établisse des délais prévus par la loi pour l'élimination des mesures suivantes :

- La déduction pour amortissement accéléré (DAA) offerte pour les projets de gaz naturel liquéfié ;
- Les déductions pour les frais d'aménagement au Canada (FAC).
- Les déductions pour les frais d'exploration au Canada (FEC), incluant les explorations infructueuses ;
- Les déductions pour actions accréditatives toujours en vigueur accordées aux secteurs pétrolier et gazier grâce à l'acquisition d'actions et aux sociétés en commandite ;

- Les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG) ;
- Les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).
- L'exemption des droits de douane sur les unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique.

### Renseignements

Amin Asadollahi

Responsable de la division sur l'atténuation des changements climatiques en Amérique du Nord  
Institut international du développement durable  
aasadollahi@iisd.ca

### Tarification du carbone

La tarification du carbone constitue un élément important de tout plan de lutte contre le changement climatique puisqu'elle adhère au principe du « pollueur-payeur » et incite les entreprises et les particuliers à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à effectuer la transition vers des sources d'énergie plus propres tout en contribuant à éliminer les combustibles fossiles. Des recherches ont démontré que, si elle est accompagnée d'autres mesures gouvernementales fortes, une tarification du carbone qui serait augmentée chaque année jusqu'en 2030 est nécessaire pour que le Canada atteigne sa cible de GES de 2030. Qui plus est, les questions de compétitivité et de fuites de carbone s'appliquent à un très faible pourcentage des émissions du Canada et de son PIB. Par conséquent, les mesures qui visent à répondre aux problèmes de compétitivité doivent être ciblées, transparentes et temporaires.

### Renseignements

Dale Marshall

Gestionnaire de programme national  
Défense environnementale  
dmarshall@environmentaldefence.ca





## Efficacité énergétique

Afin de soutenir l'efficacité énergétique, la Coalition du budget vert (CBV) recommande que le gouvernement du Canada accorde 400 millions de dollars par an pour les cinq prochaines années afin de compenser les coûts de travaux visant à améliorer de l'efficacité énergétique et la construction d'habitations écoénergétiques pour les collectivités éloignées, du nord du Canada et pour les maisons de familles à faible revenu. Ces collectivités, plus particulièrement, sont durement touchées par des coûts d'énergie élevés. C'est pourquoi les mesures de financement devraient viser à soutenir la réduction des coûts d'énergie tout en améliorant le parc immobilier.

La CBV recommande également que le gouvernement mette sur pied des centres régionaux d'expertise afin d'assurer un renforcement soutenu des capacités en ce qui concerne l'efficacité énergétique à long terme au sein de ces collectivités. Ces investissements devraient également comporter des mesures de communication afin de sensibiliser les consommateurs en matière de possibilités d'efficacité énergétique et leurs avantages, ainsi que l'affichage obligatoire de la cote d'efficacité énergétique de tous les immeubles à vendre ou à louer, et permettre d'élaborer des règlements qui assurent que tout nouvel élément du parc immobilier réponde aux exigences les plus strictes d'efficacité énergétique.

Le budget de 2017 du gouvernement fédéral comprenait une allocation de 67,5 millions de dollars sur quatre ans afin de maintenir les programmes d'efficacité énergétique ainsi qu'un nouveau Fonds national pour le logement de cinq milliards pour les 11 prochaines années. Néanmoins, des fonds ciblés sont nécessaires afin de s'attaquer aux difficultés spécifiques aux collectivités éloignées, à celles qui vivent dans le nord du Canada et aux ménages à faible revenu en ce qui concerne l'énergie et le logement. Qui plus est, étant donné que les bâtiments comptent pour 12 % des émissions de GES du Canada, les consommateurs doivent être mieux informés en matière de possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique. Les consommateurs du Canada devraient avoir accès à des constructions de la plus haute qualité à cet égard.

### Renseignements

Amin Asadollahi  
Responsable de la division sur l'atténuation des changements climatiques en Amérique du Nord  
Institut international du développement durable  
aasadollahi@iisd.ca

## Norme ENERGY STAR

La cote ENERGY STAR est une norme internationale utilisée dans sept pays, y compris le Canada, qui est attribuée aux produits dont le rendement énergétique est parmi les meilleurs de leur catégorie. Le programme est administré par la United States Environmental Protection Agency (EPA) et son financement risque d'être aboli. Les produits et les maisons certifiés ENERGY STAR ont joué un rôle crucial dans le succès des gains réalisés au Canada en matière d'efficacité énergétique, et ils ont permis d'économiser près de quatre pétajoules en 2015. L'abolition du financement du programme ENERGY STAR par les États-Unis aura des répercussions pour les consommateurs et les fabricants du Canada. La Coalition du budget vert (CBV) recommande que le Canada entreprenne dès maintenant des discussions avec l'EPA et qu'il gère le programme pour les cinq prochaines années. La CBV recommande un financement minimum de 25 millions de dollars CA par an pendant cinq ans.

### Renseignements

Amin Asadollahi  
Responsable de la division sur l'atténuation des changements climatiques en Amérique du Nord  
Institut international du développement durable  
aasadollahi@iisd.ca



Photo: Roberto Nickson

Photo: Sid Zhao